



Paris, le 16 février 2016

Grande Conférence de la Santé 2016 : Faut-il allonger les études de pharmacie d'officine de deux ans ?

La feuille de route proposée par le Gouvernement, à l'issue de la Grande Conférence destinée à accompagner le progrès en santé et à en déterminer les enjeux professionnels, qui s'est tenue le 11 février 2016, est désormais publique. (<http://social-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/grande-conference-de-la-sante-accompagner-le-progres-en-sante-nouveaux-enjeux-317234>)

Bien que plus axée sur la profession médicale, elle implique cependant l'avenir des pharmaciens sur des sujets d'importance sur lesquels les conseils de l'Ordre s'impliqueront et feront des propositions concrètes, comme par exemple :

- **L'introduction d'une modulation régionale du numerus clausus national (mesure 1)**

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOF), qui établit la démographie des pharmaciens et travaille donc sur le numerus clausus, est très favorable à cette mesure qu'il défend depuis longtemps à la lumière de la faible mobilité des pharmaciens à l'issue de leur cycle de formation (70% restent dans leur région de formation). Il a d'ailleurs lancé une étude avec l'Ecole polytechnique et l'ensemble des parties concernées pour développer un algorithme permettant de projeter les besoins réels à venir en matière de formation du nombre de pharmaciens (pharmaciens et internes). L'enjeu est de taille, car il faut à la fois couvrir les besoins régionaux dans toutes les disciplines pharmaceutiques, tout en veillant à ne pas créer des chômeurs.

- **Finaliser la réforme du troisième cycle des études médicales (mesure 8)**

Sur ce sujet, il est à noter la discordance entre les propos prudents tenus par le Premier ministre, Manuel Valls, lors de son discours de clôture, qui indiquent que "*la réforme sera mise en œuvre dès la rentrée 2017 avec une extension de la réflexion à l'odontologie et la pharmacie*", et la position plus tranchée de la feuille de route qui annonce que "*la réforme sera étendue aux formations pharmaceutiques*". Sont à l'évidence imaginés comme pouvant être concernés par cette réforme les diplômés d'études spécialisés (DES) de biologie (qui date d'il y a dix ans environ) et hospitaliers (plus récents, mais qui pose la question de la dissociation entre stages et enseignement académique, et celle du DES complémentaire (DESc) de radiopharmacien). En marge de cette réflexion un autre débat a été initié et certains évoquent le souhait de voir augmenter la durée des études de pharmacien d'officine, pour s'adapter au système Licence-Master-Doctorat (LMD).

Pour rappel, les arrêtés de 2013 et les décrets de 2014 ont déjà inscrit les études en pharmacie dans le système LMD conformément au cadre européen. Ainsi les premiers étudiants qui sortiront avec ce nouveau cursus seront issus de l'année universitaire 2015-2016.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



Isabelle Adenot, président du Conseil national : « Conformément à sa mission (veiller à la compétence des pharmaciens, article L. 4231-1 du code de la santé publique) l'Ordre s'intéresse aux formations initiales et continues des pharmaciens. Le Conseil national délibèrera donc, après avis et concertation des conseils centraux de tous les métiers et des autres parties prenantes de la profession. Aujourd'hui, j'ignore le sens de cette délibération puisque nous n'avons pas encore débattu, ni mené de travaux sur cette question de l'allongement des études en officine. Ceci étant, je trouve que la profession officinale a vraiment d'autres urgences à régler ! Quand les pharmaciens d'officine sont tant à être au chômage, que des pharmacies ferment tous les deux jours et que seulement 30 % des étudiants choisissent la voie officinale, est-il besoin de se préoccuper en urgence de la durée des études, qui, par ailleurs, est décidée par décret, donc sans loi, et possiblement rapidement ? Les études pharmaceutiques sont déjà dans le schéma LMD conformément au cadre européen prévu par le processus de Bologne, par les décrets et arrêtés qui ont été pris. Il me semble plus raisonnable d'attendre au moins l'évaluation de ce schéma LMD, les premiers étudiants qui l'ont suivi sur l'ensemble de leurs parcours sortant en juin 2016 ! »

- **Prévenir les risques psycho-sociaux (mesure 16)**

L'Ordre s'impliquera aux côtés des collèges nationaux de professionnels pour proposer des modalités d'organisation de la prévention et de la gestion des risques psychosociaux. En effet, les risques psychosociaux sont actuellement un sujet important pour la profession, comme le signalent tous les conseils centraux.

L'association Aide et dispositif d'orientation aux pharmaciens en Rhône-Alpes a d'ailleurs lancé un dispositif pour les pharmaciens titulaires d'officine estimant que solidarité et confraternité sont plus que jamais nécessaires en ces périodes particulièrement difficiles pour les pharmaciens.

Portait des professionnels de santé : statistiques vraiment anciennes et incomplètes !

Par ailleurs simultanément à la Grande Conférence de la santé, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié un « Portrait des professionnels de santé ». L'Ordre s'étonne des statistiques mentionnées en ce qui concerne les revenus des pharmaciens. « Selon la dernière évaluation disponible, déjà ancienne, les revenus nets perçus par les pharmaciens titulaires d'officine – hors ceux installés en Société d'exercice libéral (SEL), non pris en compte ici, étaient d'environ 110 000 euros en 2006 (Collet et De Kermadec, 2009). » Ces statistiques datent de 10 ans, alors que l'environnement est en mutation constante, et sont incomplètes. Sortir aujourd'hui les SEL des statistiques, c'est exclure la moitié des officines ! La Drees n'a-t-elle pas d'autres données ?

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98